

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour de juin deux mille dix-sept (5 juin 2017) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

### Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« La joie est le soleil des âmes; elle illumine celui qui la possède et réchauffe tous ceux qui en reçoivent les rayons. »

Carl Reysz

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

##### *Ouverture de la séance*

##### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

##### *Mot du maire*

##### *2. Adoption du procès-verbal*

##### *3. Correspondance*

##### *4. Trésorerie*

##### *5. Adoption des comptes fournisseurs*

##### *6. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscriptions*

##### *7. Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur le projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017*

##### *8. Ville de Shawinigan – Facturation pour les activités des non-résidents*

##### *9. Autorisation de signataire – Lettre d'autorisation – Implantation du service 3-1-1 sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières et dans sa région géographique*

##### *10. Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques – Règlements 326-2001, 354-2005, 312-99, 319-2000, 388-2010, 397-2010, 395-2010 et 433-2016*

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

11. *Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 274 900 \$ réalisé le 13 juin 2017 - Règlements 326-2001, 354-2005, 312-99, 319-2000, 388-2010, 397-2010, 395-2010 et 433-2016*
12. *Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*
13. *Ouverture d'un emprunt temporaire - Marge de crédit - Autorisation de signataires - Règlement 438-2017*
14. *Route verte - Dépôt et approbation du rapport financier 2016*
15. *Affectation de surplus - Crue des eaux printanière - Problématique secteur des Grès*
16. *Affectation de surplus - Crue des eaux printanière - Problématique station de pompage des Gouverneurs*
17. *Octroi de contrat - Construction et Pavage Boisvert inc. - Réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré*
18. *Octroi de contrat - GHD Consultants Ltée - Contrôle qualitatif des matériaux - Bouclage de la rue Saint-Honoré*
19. *Octroi de contrat - Gilles Boisvert - Réalisation d'une nouvelle descente d'escalier menant au sous-sol - Maison Sylvio-Fortin*
20. *Octroi de contrat - Moteurs Électriques Laval Ltée - Fourniture d'une pompe*
21. *Octroi de contrat - Lebel Asphalte - Asphaltage sentier parc Réal-St-Onge*
22. *Renouvellement de contrat - Coopérative Gestion Phénix - Collecte des encombrants*
23. *Autorisation d'utilisation d'un habit de combat par un pompier - Formule E de Montréal - Grand Prix de Trois-Rivières*
24. *Demande d'autorisation à la CPTAQ - Les Produits Bellerive - Lot 2 544 942*
25. *Demande de dérogation mineure de monsieur Patrick Vallée à l'égard de l'immeuble sis au 269, rue Garceau, lot 2 546 560 du cadastre du Québec*
26. *Demande de dérogation mineure de monsieur Mario Lampron à l'égard de l'immeuble sis au 360, avenue Ringuette, lot 2 545 281 du cadastre du Québec*
27. *Demande de dérogation mineure de madame Vicky Isabelle à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Villeneuve, lot 2 545 999 du cadastre du Québec*
28. *Demande de dérogation mineure de madame Lorraine St-Arneault à l'égard de l'immeuble sis au 70, rue du Refuge, lot 2 545 876 du cadastre du Québec*
29. *Requête d'appui à la MRC de Maskinongé - Demande d'exclusion de Sable des Forges inc. - Commission de protection du territoire agricole du Québec*
30. *Embauche et nomination d'une inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement*
31. *Embauche et nomination d'un directeur des loisirs*
32. *Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2017*
33. *Autorisation d'embauche de moniteurs - Fête nationale*
34. *Coopérative jeunesse de services (CJS) - Aide financière pour les aînés et les jeunes familles*
35. *Embauche d'un journalier classe 1 - Saisonnier à temps partiel*
36. *Embauche d'un journalier classe 2 - Poste étudiant*
37. *Motion de félicitations - Intervenants en sécurité civile et employés des travaux publics*
38. *Motion de félicitations - Comité d'embellissement - Distribution d'environ 700 arbres et échange de vivaces*
39. *Affaires diverses*

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

*39.1. Motion de félicitations – M. Gaëtan Léveillé – Trophée Robert-Petitpas ECP-CPS à titre de coordonnateur de la province de Québec en sécurité nautique et vérification de courtoisie*

*Période de questions*

*40. Clôture de la séance*

2017-06-226

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### *Mot du maire*

D'entrée de jeu, le maire fait part aux citoyens du fait que la planification des travaux printaniers a été quelque peu retardée en raison de la crue des eaux qui a entraîné des inondations sur le territoire de la municipalité. En effet, les employés des travaux publics ont dû travailler jour et nuit, à raison de 21 jours consécutifs, à la station de pompage des Gouverneurs, dans le but d'éviter des refoulements d'égouts dans les résidences du secteur de la rue des Gouverneurs. De plus, l'équipe de la sécurité civile a eu aussi à intervenir, cette fois dans le secteur du Rang des Grès, pendant plusieurs jours, car des résidences y ont été inondées, ainsi que le chemin menant à ces résidences. Tout ceci a eu pour conséquence d'entraîner un retard dans la planification des travaux municipaux printaniers, tels le balayage des rues, l'installation des modules de jeux dans le secteur de la rue François-Chrétien, et autres tâches. Si dame Nature le permet, les employés devraient être à jour dans leur planification des travaux au cours des prochaines semaines. Il remercie les citoyens pour leur compréhension.

Le maire poursuit en annonçant que les travaux de bouclage du réseau d'eau potable débiteront le 12 juin entre les rues Saint-Honoré, Saint-Germain et Saint-Joseph. Il évoque aussi le fait que, possiblement en raison du conflit entre le ministère des Transports du Québec et ses ingénieurs, les travaux au viaduc 202 sont retardés.

Dans un autre ordre d'idées, il mentionne que la municipalité est toujours en attente d'une réponse des membres de la Fabrique en ce qui a trait à l'acquisition du parc religieux (église, presbytère et cimetière). Effectivement, la Fabrique doit d'abord obtenir l'accord de l'évêque du Diocèse de Trois-Rivières pour la céder à la municipalité. Il signale le fait que le conseil municipal est toujours intéressé à en faire l'acquisition. C'est donc un dossier à suivre...

Par ailleurs, le maire souligne le fait que la municipalité a maintenant comblé ses trois postes vacants. En effet, monsieur François Giguère, journalier de classe 1, a commencé à exercer ses fonctions le 5 juin; le nouveau directeur des loisirs, monsieur Frédéric Lamothe, entrera en fonction le 12 juin et la nouvelle inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, madame Sabrina Charland, arrivera à son poste le 19 juin prochain.

Ensuite, il profite de l'occasion pour remercier les employés des travaux publics d'avoir accepté de travailler jour et nuit en situation d'urgence à la station de pompage des Gouverneurs. Il remercie aussi l'équipe de bénévoles de la sécurité civile pour avoir contribué, également en situation d'urgence, à sécuriser les résidents du secteur des Grès dont les résidences ont été inondées. Enfin, il félicite le Comité d'embellissement pour l'organisation d'une journée durant laquelle il y a eu distribution de plus de 700 arbres et échange de plantes vivaces avec les citoyens, activité qui s'est tenue le 20 mai dernier.

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

Pour terminer, le maire souhaite aux Stéphanoises et Stéphanois un très bel été, surtout de profiter du plein air, et les invite à participer en famille aux diverses activités estivales.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption du procès-verbal

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2017-06-227

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 2017-06-05 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2017-06-228

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2017-06-05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2017-06-229

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 mai 2017* totalisant 195 862,38 \$.
- Les comptes à payer *au 31 mai 2017* au montant de 261 481,90 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

### Construction Henri St-Amant – Retenue spéciale - Bâtisse multifonctionnelle

2017-06-230

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction Henri St-Amant de la facture n° 8 finale, d'un montant de 3 000 \$, avant taxes, suivant la recommandation de la firme Renée Tremblay, architecte, représentant la retenue spéciale pour la réparation du mur de pierre, dans le cadre de la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscriptions

2017-06-231

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire ainsi que trois conseillers, madame Francine Boulanger, ainsi que messieurs Richard St-Pierre et Marc Bastien à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec, du 28 au 30 septembre 2017 inclusivement, et de défrayer tous les frais inhérents à cette activité, dont le coût de l'inscription de 760 \$ par personne, pour un montant total de 3 040 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur le projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017

**CONSIDÉRANT** que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que le fait de donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi pour celui des régions;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de trente (30) ans;

**CONSIDÉRANT** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

2017-06-232

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités dans sa démarche :

**DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

**DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée du projet de loi, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 8. Ville de Shawinigan – Facturation pour les activités des non-résidents

**CONSIDÉRANT** que le maire de la Ville de Shawinigan, M. Michel Angers, dans une correspondance, nous informe de l'intention du conseil municipal de la Ville de Shawinigan d'adopter, le 13 juin 2017, une nouvelle grille tarifaire des activités de loisirs pour les personnes utilisant ces services et ne résidant pas à Shawinigan;

**CONSIDÉRANT** que, dans cette même correspondance, le maire souligne que les inscriptions des résidents et des non-résidents seront prises par les organisations sportives et qu'ensuite, la liste des résidents stéphanois serait transmise à la municipalité, accompagnée d'une facture globale en tenant compte des paiements déjà reçus des citoyens;

2017-06-233

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe la Ville de Shawinigan du fait que les membres du conseil municipal :

**APPROUVENT** la décision de la Ville de Shawinigan d'établir une nouvelle grille tarifaire des activités de loisirs qui privilégie l'approche « utilisateur-payeur »;

**DEMANDENT** à ce que la Ville de Shawinigan s'assure de prendre les mesures nécessaires pour recueillir tous les paiements des résidents de Saint-Étienne-des-Grès, ou autre, afin que l'administration de Saint-Étienne-des-Grès n'ait pas à assumer de tâches en ce sens;

**TRANSMETTENT** copie conforme de la présente résolution aux autres municipalités sollicitées dans ce dossier afin de les informer de la position du conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 9. Autorisation de signataire – Lettre d'autorisation – Implantation du service 3-1-1 sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières et dans sa région géographique

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Trois-Rivières désire implanter le service téléphonique 3-1-1 dans sa région géographique à compter du 30 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le service téléphonique 3-1-1 permet aux demandeurs d'une municipalité de communiquer avec des services municipaux pour obtenir des informations, entre autres, sur les travaux routiers, les taxes municipales et le recyclage;

**CONSIDÉRANT** que le service téléphonique 3-1-1 s'avère très utile, tant pour les municipalités que pour les citoyens, respectivement sur les plans de la gestion des opérations et de la recherche d'informations;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité, pour bénéficier de ce service téléphonique, doit signer la lettre d'autorisation de modalité d'implantation du service 3-1-1 et fournir le numéro de son centre de contact auquel seront redirigés les résidents de la municipalité;

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

2017-06-234

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre autorisant les modalités d'implantation du service téléphonique 3-1-1 sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières et dans sa région géographique, et à fournir le numéro de son centre de contact auquel seront redirigés les résidents de la municipalité qui utiliseront ce service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**10. Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques – Règlements 326-2001, 354-2005, 312-99, 319-2000, 388-2010, 397-2010, 395-2010 et 433-2016**

Date d'ouverture	5 juin 2017	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	10 h	Échéance moyenne	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen	2,0700 %
Montant	1 274 900 \$	Date d'émission	13 juin 2017

**ATTENDU** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BANQUE ROYALE DU CANADA	100,00000	131 500 \$	2,07000 %	2018	2,07000 %
		135 000 \$	2,07000 %	2019	
		138 500 \$	2,07000 %	2020	
		141 700 \$	2,07000 %	2021	
		728 200 \$	2,07000 %	2022	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,91900	131 500 \$	1,30000 %	2018	2,09851 %
		135 000 \$	1,40000 %	2019	
		138 500 \$	1,55000 %	2020	
		141 700 \$	1,75000 %	2021	
		728 200 \$	1,90000 %	2022	
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE	100,00000	131 500 \$	2,21000 %	2018	2,21000 %
		135 000 \$	2,21000 %	2019	
		138 500 \$	2,21000 %	2020	
		141 700 \$	2,21000 %	2021	
		728 200 \$	2,21000 %	2022	

**ATTENDU** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

2017-06-235

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu unanimement :

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2017 au montant de 1 274 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 326-2001, 354-2005, 312-99, 319-2000, 388-2010, 397-2010, 395-2010 et 433-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**11. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 274 900 \$ réalisé le 13 juin 2017 - Règlements 326-2001, 354-2005, 312-99, 319-2000, 388-2010, 397-2010, 395-2010 et 433-2016**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 274 900 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de 1 274 900 \$
326-2001 : (Réfection asphalte – Portion Principale et 4 <sup>e</sup> Rang)	412 700 \$
354-2005 : (Prolongement aqueduc et égout chemin des Dalles)	40 900 \$
312-99 : (Remplacement et prolongement conduite existante – Bas du village)	19 700 \$
319-2000 : (rue des Seigneurs Phase 1)	18 800 \$
388-2010 : (rue François-Chrétien Phase III)	233 700 \$
397-2010 : (rue des Seigneurs Phase IV)	182 800 \$
395-2010 : (Développement dom. Réal Pellerin – Place du Moulin)	286 400 \$
433-2016 : (Asphaltage rue Biron)	79 900 \$

**ATTENDU** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRO, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 354-2005, 388-2010, 397-2010, 395-2010 et 433-2016, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU** que la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès avait le 10 avril 2017 un emprunt au montant de 476 900 \$, sur un emprunt original de 866 700 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 326-2001, 354-2005 et 312-99;

**ATTENDU** que, en date du 10 avril 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU** que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 juin 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;



## Séance ordinaire du 5 juin 2017

**ATTENDU** qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 326-2001, 354-2005 et 312-99;

2017-06-236

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu unanimement :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 juin 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	131 500 \$	
2019.	135 000 \$	
2020.	138 500 \$	
2021.	141 700 \$	
2022.	145 500 \$	(à payer en 2022)
2022.	582 700 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 354-2005, 388-2010, 397-2010, 395-2010 et 433-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE**, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 juin 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 326-2001, 354-2005 et 312-99 soit prolongé de 2 mois et 3 jours.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 12. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2017-06-237

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière de 51 000 \$ pour des travaux d'amélioration :

- de la rue Linda (ajout de gravier);
- du 4<sup>e</sup> Rang (remplacement ponceau et creusage de fossé);
- du 5<sup>e</sup> Rang (remplacement ponceau, ajout d'une glissière et creusage de fossé);
- du chemin du Lac-Bourassa (creusage et réfection de fossé).

Cette demande est adressée à monsieur Marc H. Plante, député provincial, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), pour l'année 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

### 13. Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement 438-2017

**CONSIDÉRANT** l'article 1093 du *Code municipal* par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré;

**CONSIDÉRANT** que la programmation de travaux révisée dans le cadre du programme TECQ (2014-2018) a été approuvée le 10 novembre 2016 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT** l'approbation, le 18 mai 2017, du règlement d'emprunt 438-2017, décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Honoré, comportant une dépense de 228 430 \$, l'appropriation d'un montant de 228 430 \$ provenant du programme de la taxe sur l'essence et un emprunt n'excédant pas 228 430 \$ financé entièrement à même la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

2017-06-238

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour un montant n'excédant pas 228 430 \$.

Il est aussi résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 14. Route verte – Dépôt et approbation du rapport financier 2016

2017-06-239

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès :

- Dépose le rapport final des dépenses d'entretien de la Route verte pour la saison 2016;
- Approuve le rapport comme suit :

- Nettoyage mécanique de la chaussée	9 084,00 \$
- Marquage de la chaussée	6 517,20 \$
- Travaux de fauchage	<u>2 160,00 \$</u>
<b>Total des travaux</b>	<b>17 761,20 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 15. Affectation de surplus – Crue des eaux printanière – Problématique secteur des Grès

**CONSIDÉRANT** la crue des eaux printanière, dans le secteur des Grès, qui a entraîné des dépenses imprévues;

2017-06-240

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

une affectation de surplus de 1 307,56 \$ pour pourvoir aux dépenses entraînées par la crue des eaux printanière dans le secteur des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 16. Affectation de surplus – Crue des eaux printanière – Problématique station de pompage des Gouverneurs

CONSIDÉRANT la crue des eaux printanière qui a entraîné des dépenses imprévues à la station de pompage des Gouverneurs;

2017-06-241

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus de 5 914,43 \$ pour pourvoir aux dépenses entraînées par la crue des eaux printanière à la station de pompage des Gouverneurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 17. Octroi de contrat – Construction et Pavage Boisvert inc. - Réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 8 mai 2017 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Construction et Pavage Boisvert inc.	195 754,40 \$
Maskimo Construction inc.	199 630,50 \$
Les Entreprises Carl Marchand	226 420,00 \$
André Bouvet Ltée	232 131,30 \$

CONSIDÉRANT que l'ingénieur mandaté du Service technique de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnicchi, a vérifié la soumission de Construction et Pavage Boisvert, le plus bas soumissionnaire conforme, et qu'il en fait la recommandation;

2017-06-242

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réalisation des travaux de bouclage de la rue Saint-Honoré à Construction et Pavage Boisvert inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 195 754,40 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 18. Octroi de contrat – GHD Consultants Ltée – Contrôle qualitatif des matériaux – Bouclage de la rue Saint-Honoré

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé, par l'entremise de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnicchi, à une demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de bouclage de la rue Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT que quatre (4) laboratoires invités ont présenté une proposition, comme suit :

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
GHD Consultants Ltée	2 820,00 \$
SNC Lavalin	3 315,45 \$
Les Services Exp inc.	3 545,70 \$
Englobe corp.	3 912,00 \$

**CONSIDÉRANT** que le l'ingénieur mandaté du Service technique de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnichi, a vérifié la proposition de GHD Consultants Ltée, le plus bas conforme, et qu'il en fait la recommandation;

2017-06-243

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux, durant les travaux de bouclage de la rue Saint-Honoré, à GHD Consultants Ltée, au montant de 2 820,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19. Octroi de contrat – Gilles Boisvert – Réalisation d'une nouvelle descente d'escalier menant au sous-sol – Maison Sylvio-Fortin**

2017-06-244

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Gilles Boisvert le contrat pour la réalisation d'une nouvelle descente d'escalier menant au sous-sol, à la Maison Sylvio-Fortin, pour un montant de 2 620,00 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20. Octroi de contrat – Moteurs Électriques Laval Ltée – Fourniture d'une pompe**

2017-06-245

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Moteurs Électriques Laval Ltée le contrat pour la fourniture d'une pompe, pour un montant de 8 199,64 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21. Octroi de contrat – Lebel Asphalte – Asphaltage sentier parc Réal-St-Onge**

2017-06-246

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Lebel Asphalte le contrat pour l'asphaltage d'un grand sentier au parc Réal-St-Onge, pour un montant de 12 680 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 22 mai 2017.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus d'un montant maximal de 5 315 \$ pour pourvoir à cette dépense, 8 000 \$ étant prévu au budget adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

### 22. Renouvellement de contrat – Coopérative Gestion Phénix – Collecte des encombrants

**CONSIDÉRANT** que l'an dernier, les citoyens ont répondu en grand nombre à la collecte des encombrants, permettant ainsi de favoriser leur réemploi, leur récupération ou leur valorisation;

**CONSIDÉRANT** qu'un peu plus de la moitié de cette collecte ne peut être ni récupérée, ni recyclée, ni valorisée et doit être amenée au site du dépôt des ordures de la Régie des matières résiduelles de la Mauricie (Régie);

2017-06-247

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le contrat de Coopérative Gestion Phénix pour six (6) mois, pour la cueillette sur appel des encombrants sur le territoire de la municipalité, pour un montant total de 6 000 \$, incluant les taxes, en plus d'un 125 \$ additionnel pour la location d'un camion si le contracteur doit offrir le service sur plus d'une journée par mois en raison d'un surplus d'appel de citoyens. L'offre de services est datée du 1<sup>er</sup> juin 2017, pour la période du 31 juillet au 2017 au 25 décembre 2017.

Il est de plus résolu d'autoriser que les frais d'enfouissement des matières qui ne seront pas valorisées et, par conséquent, transportées au LET, seront à la charge de la municipalité, conditionnellement à ce que la Coopérative Gestion Phénix transmette à la municipalité un relevé des tonnages recueillis tous les mois, à savoir les quantités valorisées, recyclées ou récupérées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 23. Autorisation d'utilisation d'un habit de combat par un pompier – Formule E de Montréal - Grand Prix de Trois-Rivières

2017-06-248

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le capitaine Éric Vincent à utiliser son habit de combat du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès lors de la course Formule E de Montréal, les 28, 29 et 30 juillet 2017. Le conseil autorise aussi le capitaine Éric Vincent à utiliser son habit de combat lors du Week-end rallycross les 5 et 6 août et lors du Grand Prix de Trois-Rivières les 11, 12 et 13 août 2017. M. Vincent est responsable de son habit de combat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 24. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Les Produits Bellerive – Lot 2 544 942

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise *Les Produits Bellerive* a fait l'acquisition du bâtiment sis au 340, avenue de Saint-Thomas-de-Caxton, sur le lot 2 544 942, bâtisse qui abritait le Centre de services Desjardins qui est maintenant fermé;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire de cette entreprise, M. Robert Bellerive, désire exploiter le lot 2 544 942, d'une superficie de 0,244 hectare, à une fin autre que l'agriculture, soit rénover le bâtiment qui y est déjà érigé pour en faire une résidence unifamiliale;

**CONSIDÉRANT** que le lot 2 544 942 est localisé à l'intérieur d'un secteur mixte tel qu'identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y intégrant les dispositions relatives au secteur mixte du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'exploitation n'aurait aucun impact négatif, étant donné la présence actuelle de résidences unifamiliales avoisinantes;

**CONSIDÉRANT** que, pour ce faire, une autorisation de la CPTAQ est requise;

2017-06-249

**À CES CAUSES**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de l'entreprise *Les Produits Bellerive* auprès de la CPTAQ, soit de rénover le bâtiment sis au 340, avenue de Saint-Thomas-de-Caxton, sur le lot 2 544 942, qui abritait l'ancien Centre de services Desjardins, pour en faire une résidence unifamiliale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**25. Demande de dérogation mineure de monsieur Patrick Vallée à l'égard de l'immeuble sis au 269, rue Garceau, lot 2 546 560 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Patrick Vallée consiste à permettre la construction d'un garage détaché dont la hauteur serait égale à celle de la résidence (17') sise au 269, rue Garceau, sur le lot 2 546 560 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-03;

**CONSIDÉRANT** que la demande contrevient à l'article 109 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2017-06-250

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Patrick Vallée concernant le lot 2 546 560 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-03 à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché dont la hauteur serait égale à celle de la résidence (17') sise au 269, rue Garceau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**26. Demande de dérogation mineure de monsieur Mario Lampron à l'égard de l'immeuble sis au 360, avenue Ringuette, lot 2 545 281 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mario Lampron consiste à permettre la construction d'un garage détaché implanté en cour avant qui empièterait de ± 35' dans cette dernière et dont la hauteur serait à 100 % de la hauteur de la résidence (14') sise au 360, avenue Ringuette, sur le lot 2 545 281 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-09;

**CONSIDÉRANT** que la demande contrevient à la fois aux articles 34 et 109 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipulent respectivement que la construction d'un garage en cour avant n'est pas permise et que la hauteur maximale permise pour un garage détaché est de 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2017-06-251

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mario Lampron concernant le lot 2 545 281 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-09, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché implanté en cour avant qui empièterait de  $\pm$  35' dans cette dernière et dont la hauteur serait à 100 % de la hauteur de la résidence (14') sise au 360, avenue Ringuette.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**27. Demande de dérogation mineure de madame Vicky Isabelle à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Villeneuve, lot 2 545 999 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par madame Vicky Isabelle consiste à permettre l'implantation d'une piscine hors-terre de 18' en cour avant qui serait à plus de 4 mètres de la limite avant et à 1,5 mètre de la ligne latérale gauche de la propriété sise au 5, rue Villeneuve, sur le lot 2 545 999 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-03;

**CONSIDÉRANT** que la demande contrevient aux articles 30.1 et 34 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipulent que l'implantation d'une piscine en cour avant n'est pas permise;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2017-06-252

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Vicky Isabelle concernant le lot 2 545 999 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-03, à l'effet d'autoriser l'implantation d'une piscine hors-terre de 18' en cour avant qui serait à plus de 4 mètres de la limite avant et à 1,5 mètre de la ligne latérale gauche de la propriété sise au 5, rue Villeneuve.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**28. Demande de dérogation mineure de madame Lorraine St-Arneault à l'égard de l'immeuble sis au 70, rue du Refuge, lot 2 545 876 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par madame Lorraine St-Arneault consiste à permettre la construction d'un garage détaché dont la hauteur serait égale à celle de la résidence (21' et 6") sise au 70, rue du Refuge, sur le lot 2 545 876 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-12;

**CONSIDÉRANT** que la demande contrevient à l'article 77 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2017-06-253

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Lorraine St-Arneault concernant le lot 2 545 876 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-12, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché dont la hauteur serait égale à celle de la résidence (21' et 6") sise au 70, rue du Refuge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**29. Requête d'appui à la MRC de Maskinongé - Demande d'exclusion de Sable des Forges inc. – Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté la résolution numéro 2017-03-159 qui appuie et approuve la demande de Sable des Forges inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), soit d'entreposer à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine existante (ancienne usine Arriscraft) des matières ou des matériaux en vrac, notamment des produits de la ferme, sur les lots 2 547 191 et 2 547 193 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a retourné le formulaire de demande d'autorisation de Sable des Forges inc. en précisant, dans une lettre datée du 3 avril 2017, qu'en vertu du premier alinéa de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la demande d'autorisation doit être assimilée à une demande d'exclusion parce qu'elle vise une nouvelle utilisation à des fins industrielles sur un lot contigu aux limites de la zone agricole de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAQ), seule une MRC ou une communauté urbaine, ou une municipalité avec l'appui de sa MRC ou de sa communauté urbaine, peut formuler une demande d'exclusion;

**CONSIDÉRANT** que, pour se conformer à la *Loi*, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une demande d'exclusion de la zone agricole qui porte sur le même objet que la demande d'autorisation présentée par Sable des Forges inc.;

**CONSIDÉRANT** que la demande d'autorisation de Sable des Forges inc. était conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevenait à aucun de ces derniers;

**CONSIDÉRANT** que Sable des Forges désire exploiter l'usine déjà existante sur les lots 2 547 191 et 2 547 193 par des services d'entreposage, à l'intérieur et à l'extérieur, de matières ou de matériel en vrac, notamment des produits de la ferme, et que ce projet d'exploitation n'aurait aucun impact négatif, étant donné la nature actuelle des activités environnantes;

**CONSIDÉRANT** que ce type d'usage est autorisé dans cette zone;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'existe pas d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;



## Séance ordinaire du 5 juin 2017

**CONSIDÉRANT** que dans la demande d'exclusion, la municipalité précisera à la CPTAQ que le but recherché n'est pas une exclusion, mais bien une autorisation;

2017-06-254

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à la MRC de Maskinongé d'appuyer la municipalité afin de permettre à Sable des Forges inc. d'exploiter l'ancienne usine d'Arriscraft située sur les lots 2 547 191 et 2 547 193 pour entreposer à l'intérieur et à l'extérieur des matières ou des matériaux en vrac, notamment des produits de la ferme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**30. Embauche et nomination d'une inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2017-04-191 par laquelle le conseil mandatait la firme Claude Grenier Ressources humaines inc. pour effectuer le processus d'embauche complet d'un(e) inspecteur(trice) adjoint(e) en bâtiment et en environnement pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de madame Sabrina Charland a été retenue;

2017-06-255

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme madame Sabrina Charland au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement pour une période maximale de 30 semaines, et ce, à compter du 19 juin 2017. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur. Il s'agit d'un poste régulier saisonnier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**31. Embauche et nomination d'un directeur des loisirs**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2017-04-184 par laquelle le conseil mandatait la firme Claude Grenier Ressources humaines inc. pour effectuer le processus d'embauche complet d'une personne attitrée à la direction des loisirs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de monsieur Frédéric Lamothe a été retenue;

2017-06-256

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Frédéric Lamothe au poste de directeur des loisirs, à compter du 12 juin 2017. Le salaire versé et les conditions sont ceux prévus dans la Politique et la charte salariales des cadres et employés non-syndiqués.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**32. Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2017**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection;

2017-06-257

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche six (6) moniteurs à temps plein, soit : mesdames Laurie-Anne Gauthier,

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

Marie-Pier Durocher, Allyson Gagné et Megan Blanchet, ainsi que messieurs Jérémy Paquette et Alexandre Bournival, et ce, à compter du 26 juin 2017 jusqu'au 11 août 2017 inclusivement. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 33. Autorisation d'embauche de moniteurs - Fête nationale

2017-06-258

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de trois (3) moniteurs pour l'animation de la Fête nationale, pour une journée, sur une période de 4 heures de travail. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, soit 12,25 \$/heure, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 34. Coopérative jeunesse de services (CJS) – Aide financière pour les aînés et les jeunes familles

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de la politique familiale municipale, le conseil municipal désire améliorer l'accès aux services offerts par la Coopérative jeunesse de services (CJS) pour les aînés et les jeunes familles de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

2017-06-259

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie une aide financière de 500 \$ à la Coopérative jeunesse de services (CJS) pour subventionner les travaux exécutés chez les aînés et de 500 \$ pour des services de gardiennage auprès des jeunes familles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 35. Embauche d'un journalier classe 1 – Saisonnier à temps partiel

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2017-05-220 par laquelle le conseil autorisait la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel de candidatures pour l'embauche d'un journalier de Classe 1 saisonnier à temps partiel pour occuper des tâches durant la saison estivale;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de monsieur François Giguère a été retenue;

2017-06-260

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche de monsieur François Giguère au poste de journalier de classe 1 saisonnier à temps partiel pour occuper des tâches durant la saison estivale, et ce, à partir du 5 juin 2017. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 36. Embauche d'un journalier classe 2 – Poste étudiant

2017-06-261

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche de monsieur Samuel

## Séance ordinaire du 5 juin 2017

Paquette, le 28 mai 2017, au poste de journalier de classe 2, et ce, pour la période estivale. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour les étudiants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 37. Motion de félicitations – Intervenants en sécurité civile et employés des travaux publics

2017-06-262

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement, d'une part, les intervenants de la sécurité civile pour leurs actions d'assistance continues auprès des citoyens et, d'autre part, les employés des travaux publics pour leurs interventions incessantes à la station de pompage des Gouverneurs, lors de la crue des eaux printanière sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 38. Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Distribution d'environ 700 arbres et échange de vivaces

2017-06-263

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité d'embellissement de Saint-Étienne-des-Grès pour la distribution d'environ sept-cent (700) arbres, ainsi que pour l'échange de plantes vivaces avec les citoyens, activité qui s'est tenue le 20 mai dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 39. Affaires diverses

#### 39.1. Motion de félicitations – M. Gaëtan Léveillé – Trophée Robert-Petitpas ECP-CPS à titre de coordonnateur de la province de Québec en sécurité nautique et vérification de courtoisie

2017-06-264

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement M. Gaëtan Léveillé pour l'obtention du trophée Robert-Petitpas, ECP-CPS Canada à titre de coordonnateur de la province de Québec en sécurité nautique et la vérification de courtoisie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### Période de questions

Début : 20 h 16;  
Fin : 21 h 11.

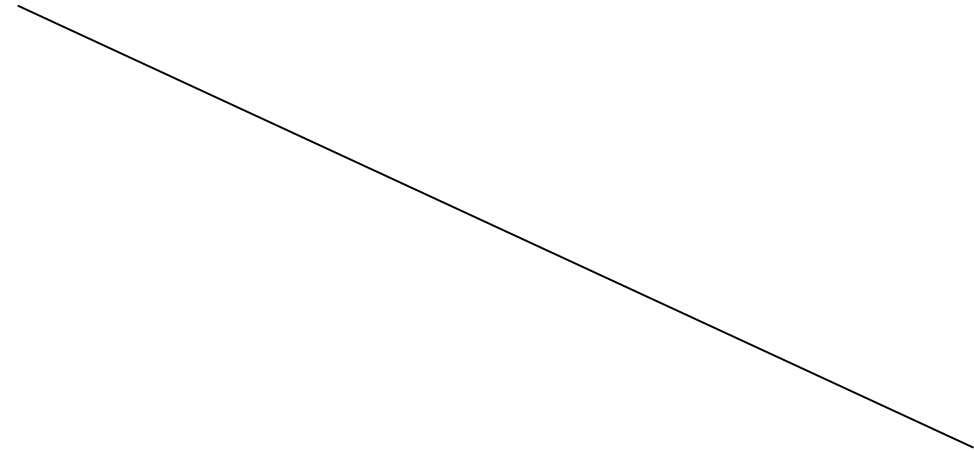
### 40. Clôture de la séance

2017-06-265

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 21 h 11.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 juin 2017



---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière